

# RÈGLEMENT DU 32ème TROPHÉE NATIONAL DE CYCLISME

## VITTEL - CONTREXEVILLE (88)

### Article 1

L'ATSCAF des VOSGES organise le 32ème Trophée National de Cyclisme 2022 du jeudi 15 au dimanche 18 septembre à VITTEL et CONTREXEVILLE, ouvert à tous les adhérents ATSCAF à jour de leur cotisation.

### Article 2 – Comité d'organisation

#### **A – Composition :**

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant
- Jean Vincent GARCIA, Responsable du secteur Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Pascal VILLEMIN, Président de l'ATSCAF 88
- Pierre BERARD, Secrétaire de l'ATSCAF 88
- François THIETRY, responsable des sports de l'ATSCAF 88
- Claude THOMAS, Président du CYCLE GOLBEEN
- Maxime BRUNET, adhérent de l'ATSCAF 88
- Laetitia NUSBAUM, adhérente de l'ATSCAF 88
- Les commissaires de course.

#### **B – Compétences :**

- Élaboration du règlement
- Organisation des compétitions en accord avec les règlements de la FFC
- Examen des réclamations éventuelles
- Publication des résultats
- Remise des récompenses.

### Article 3 – Disciplines retenues

- Épreuve en ligne (vendredi après-midi)
- Épreuve en « contre la montre » individuel (samedi matin).

### Article 4 – Règlement des épreuves

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

En particulier, les guidons dits « cornes de vache », les roues à bâtons ou lenticulaires sont interdits dans la course en ligne et le port du casque rigide est **OBLIGATOIRE** pour les 2 épreuves.

### Article 5 – Conditions de participation

Être adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF de l'année en cours de l'Association choisie pour concourir.

Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF signé par son Président.

Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des Administrations Financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.

**Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers**

## **Article 6 – Désistement**

En cas de désistement, il conviendra de prévenir l'organisateur par tous moyens avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au bureau des sports au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

## **Article 7 – Organisation des épreuves**

Elles auront lieu sur les communes de VITTEL, MANDRES sur VAIR, AUZAINVILLIERS, SANDAUCOURT et DOMBROT sur VAIR pour la course en ligne et VITTEL, MANDRES sur VAIR et CONTREXEVILLE pour le contre la montre.

### **A – Engagement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions des compétitrices et compétiteurs. Les inscriptions seront enregistrées et validées jusqu'à la date limite du **15 Juin 2022**.

Passé cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'après accord de l'ATSCAF VOSGES en collaboration avec l'ATSCAF Fédérale.

### **B – Comité de course ATSCAF 88**

Le comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Il sera compétent pour vérifier les points suivants :

- Présentation de la carte ATSCAF de l'année en cours accompagnée d'une pièce d'identité avec photo
- Présentation d'une licence de cyclisme en cours de validité dans l'une des Fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT.

A défaut de licence cycliste d'une de ces Fédérations, **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de compétition cycliste** daté de moins de trois mois devra **IMPERATIVEMENT** être présenté.

### **C – Epreuves**

Elles consisteront en :

- **Une épreuve en ligne de 3 tours de circuit pour les femmes soit 58,5 kms et de 4 tours pour les hommes soit 76 kms.**
- **Une épreuve « contre la montre individuel » de 13,5 kms environ.**

Tous les participants pourront prendre le départ du « contre la montre individuel » y compris ceux qui n'auront pas fait toute la distance de la course en ligne de la veille pour cause de problèmes techniques ou autres.

### **D – Classements**

Seul le comité de course est compétent en matière de classement.

Le classement final sera effectué par addition des temps des deux épreuves (course en ligne + contre la montre).

Les participants seront répartis en 8 catégories – **les âges sont calculés au 31/12/2022.**

- Senior homme (moins de 40 ans)
- Vétéran 1 (de 40 à 49 ans inclus)
- Vétéran 2 (de 50 à 59 ans inclus)
- Vétéran 3 (de 60 à 69 ans inclus)
- Vétéran 4 (70 ans et plus)
- Féminine 1 (moins de 40 ans)
- Féminine 2 (de 40 à 49 ans)
- Féminine 3 (50 ans et plus).

A partir du classement général final, il sera établi 2 classements par équipe.

- Equipe masculine : par addition des trois meilleurs temps des concurrents financiers masculins inscrits sous le même code Association ATSCAF
- Equipe mixte : par addition des trois meilleurs temps des concurrents financiers (dont au moins une féminine) inscrits sous le même code Association ATSCAF.

#### **E – Résultats**

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

#### **F – Récompenses**

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée, une coupe ou une médaille.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires selon d'autres critères.

#### **Article 8 – Réclamations**

Les éventuelles réclamations devront être présentées auprès du comité de course dans un délai d'une heure suivant la publication des résultats de chacune des épreuves.

#### **Article 9 – Engagement**

Chaque concurrent s'engage à se soumettre et à respecter le présent règlement.

**BONNES COURSES A TOUTES ET TOUS**